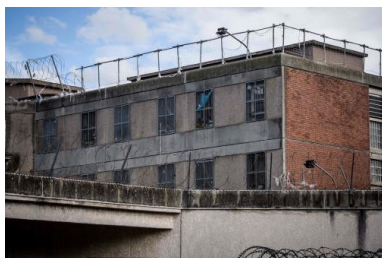


Au programme (1). La prison, éternel marqueur gauche-droite

PAR MICHAËL HAJDENBERG
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 11 AVRIL 2017



La prison de Villepinte, en Seine-Saint-Denis. © Reuters

Pour ces derniers jours de campagne, Mediapart ausculte comment des thèmes précis sont abordés par les candidats à l'Élysée. Premier volet de notre série, la politique carcérale. Les prisons débordent. Mais mandat après mandat, rien ne change. Que proposent cette fois les candidats ? En la matière, le distinguo entre gauche et droite est assez net.

C'est un constat que partagent tous les candidats : les prisons sont pleines. Bien trop remplies pour être humaines. Bien trop encombrées pour être efficaces. En revanche, les solutions qu'ils proposent diffèrent radicalement, en dépit d'un **livre blanc** transpartisan remis le 4 avril au ministre de la justice et censé mettre tout le monde d'accord.

La remise de ce livre blanc, rédigé en deux mois par une commission composée de personnalités qualifiées, parlementaires, magistrats et responsables pénitentiaires, intervient dans une période tendue pour l'administration pénitentiaire (AP) avec la démission, le 31 mars dernier, de son directeur, Philippe Galli, et un nouveau record du nombre de détenus dans les prisons en mars, avec 69 430 personnes incarcérées en France. Face à la surpopulation carcérale, la directrice de la maison d'arrêt de Villepinte, en banlieue parisienne, vient même d'annoncer qu'elle n'accueillerait pas de nouveaux détenus, son taux d'occupation ayant atteint le record de 201 %.

« *Nous sommes de manière durable dans une surpopulation hors norme* », a confirmé devant la presse, lors de la remise du livre blanc, le ministre de

la justice, Jean-Jacques Urvoas, redoutant que le seuil symbolique des 70 000 détenus ne soit franchi dans les prochaines semaines. Pour le ministre, « *la question des prisons ne peut être qu'une cause nationale* ».

Une cause. Mais deux philosophies. Car face au trop-plein, soit on vide, soit on construit. Une alternative visiblement oubliée par Jean-Jacques Urvoas, qui considère de façon très définitive que « *pour atteindre l'objectif de 80 % d'encellulement individuel, il faudrait construire entre 10 309 et 16143 places d'ici à 2025* ».

Déjà, le ministre avait présenté fin février les premières villes d'implantation des nouveaux établissements pénitentiaires promis pour lutter contre la surpopulation carcérale. Un programme qui comprend 32 maisons d'arrêt, pour les prévenus en attente de jugement ou dont la peine à purger ou restante est inférieure à deux ans, un centre de détention et 28 quartiers de préparation à la sortie (QPS) – sachant qu'il faut dix ans en moyenne pour construire une maison d'arrêt et deux ans pour un QPS (jusqu'à 120 places).

Sans se pencher plus avant sur les propositions du livre blanc (dynamiser les alternatives à l'incarcération, renoncer aux grandes structures, adapter les établissements aux profils des détenus), plusieurs candidats inscrivent leurs pas dans ceux du ministre, oubliant le message délivré par Jean-René Lecerf, élu (divers droite) du Nord et président de la commission du livre blanc : « *Jamais un plan de construction, fût-il de 40000 places, ne suffira. Il va de soi qu'un programme de construction n'a de sens que s'il est accompagné d'une politique pénale sur la limitation des incarcérations* », juge celui qui fut rapporteur de la loi pénitentiaire de 2009, prônant notamment le développement des assignations à résidence avec bracelet électronique.

François Fillon prévoit ainsi de créer 16000 places de prison. C'est peu par rapport aux 40000 envisagées par Marine Le Pen, mais un poil plus que le nombre avancé par Emmanuel Macron (15000). Il faut dire que si le programme « Justice » de Fillon est appliqué, les nouveaux établissements risquent d'être bien vite

remplis. Le candidat Les Républicains veut fixer des peines minimales pour certains délits et crimes, supprimer la mesure de contrainte pénale, rétablir les peines planchers ainsi que le caractère automatique des révocations de sursis. Il souhaite que la libération conditionnelle ne puisse être envisagée qu'aux trois quarts de la peine et supprimer l'automatisme des réductions de peine.

Par ailleurs, François Fillon désire mettre en place des sanctions rapidement exécutoires comme la suspension des aides sociales et l'interdiction du territoire national. À un moment où il espérait encore pouvoir faire oublier ses affaires en annonçant des mesures, François Fillon, visiblement en mal d'inspiration, a également repris la proposition de Nicolas Sarkozy d'abaisser la majorité pénale à 16 ans, les mineurs profitant selon lui « *de la clémence du système* » judiciaire. Pourtant, contrairement à ce que laisse entendre François Fillon, les mineurs ne sont pas pénalement irresponsables : tout mineur de 13 à 18 ans risque de se voir imposer une véritable sanction pénale et peut être emprisonné.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Ce qui est vrai en revanche, c'est que les mineurs relèvent d'une justice spécialisée. Les enfants et les adolescents ne sont pas déférés aux juridictions pénales de droit commun : ils relèvent du juge des enfants ou d'un tribunal pour mineurs. Si la majorité pénale était, comme le souhaite François Fillon, abaissée à 16 ans, les justiciables de 16 à 18 ans comparaitraient donc devant un tribunal correctionnel ou une cour d'assises ordinaires. Un mineur serait donc jugé comme un majeur, sans aucune prise en compte de l'aspect éducatif.

Poussant sa logique encore plus loin, François Fillon annonce vouloir faire du juge des enfants le juge spécialisé dans le traitement de la délinquance des mineurs. Et confier la protection de l'enfance en danger à un autre juge de la famille. Les juges pour mineurs sont pourtant très attachés à cette double casquette, qui découle de l'esprit de l'ordonnance de 1945.

Le programme de **Marine Le Pen** est par plusieurs aspects tout à fait comparable à celui de François Fillon : « *Appliquer la tolérance zéro, en finir avec le laxisme judiciaire par l'abrogation des lois pénales laxistes (comme la loi Taubira), le rétablissement des peines planchers et la suppression des remises de peine automatiques.* » Elle aussi a dans l'idée de « *lutter contre la délinquance des mineurs en responsabilisant les parents par la suppression du versement des aides sociales aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste* ».

La candidate du Front national va en revanche plus loin en souhaitant instaurer une peine de prison de perpétuité réelle incompressible pour les crimes les plus graves, rattacher l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur et supprimer l'École nationale de la magistrature, « *afin de rompre avec la culture du laxisme* ».

Alors que François Fillon veut « *expulser les étrangers terroristes, criminels ou délinquants après leur jugement définitif* », Marine Le Pen veut carrément « *mettre en place des accords bilatéraux permettant que les étrangers condamnés purgent leur peine dans leur pays d'origine* ».

Nicolas Dupont-Aignan, qui, comme Marine Le Pen, veut créer 40 000 places de prison, entend construire des centres de rétention de proximité à la nuitée payante pour les délits considérés comme mineurs. L'homme qui veut « *interdire la politisation des syndicats dans la magistrature* » rejoint Marine Le Pen et François Fillon dans la volonté d'abaisser la majorité pénale à 16 ans et affirme vouloir aller plus loin en « *réformant entièrement la législation des mineurs* ».

Le candidat de Debout la France présente par ailleurs un programme radical : « *Porter à 40 ans la prescription de l'action publique et des peines pour les crimes, et à 10 ans pour les délits, par rapport à la découverte de l'acte ; poser comme principe, sauf cas exceptionnels, le mandat de dépôt à l'audience de jugement lorsqu'il y a condamnation à une peine de prison ferme ; limiter le recours au sursis sans incarcération à deux condamnations (la*

troisième condamnation entraînant automatiquement la résiliation du sursis, même si la nature des faits est différente) ; permettre aux victimes de faire appel d'une décision pénale de non-culpabilité »...

Au passage, Nicolas Dupont-Aignan souhaite imposer le principe suivant : « *Tous les procès-verbaux ou rapports établis par les officiers et agents de police judiciaire font foi jusqu'à preuve du contraire.* » Les bavures auraient de beaux jours devant elles.

Emmanuel Macron ne détaille pas autant sa vision de la justice : il ne prévoit pas de grands bouleversements, particulièrement s'agissant de la sanction pénale. Au-delà de ses 15 000 places de prison, il annonce vouloir augmenter les moyens des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), avec l'objectif d'atteindre une moyenne de 40 personnes par agent.

Il met également en avant que « *toute peine prononcée sera exécutée : toute personne condamnée à une peine de prison ferme inférieure ou égale à 2 ans devra être effectivement incarcérée avant que ne soient envisagées des mesures d'aménagement de cette peine. Le principe de l'automatisme de l'examen de l'aménagement de peine sera donc supprimé* ». Le candidat veut instaurer « *le principe d'un examen automatique de l'aménagement de la peine aux 2/3 de la peine exécutée. Sauf avis contraire du juge d'application des peines, le détenu verra sa peine aménagée. La décision sera évidemment accompagnée de mesures alternatives à la détention* ».

Par ailleurs, le candidat d'En Marche! annonce qu'il ne « *tolérera plus les incivilités : le harcèlement des femmes, les insultes, la dégradation du mobilier urbain, les crachats... Ces incivilités seront punies d'amendes immédiates et dissuasives* ». Sur la question des mineurs, en revanche, il se distingue assez nettement des candidats de droite et d'extrême droite en déclarant : « *Nous mettrons en place des programmes d'aide aux parents de mineurs en difficulté dans les établissements scolaires (groupes de paroles, conseils à l'éducation, aide à l'apprentissage du français pour les parents*

immigrés). Les parents doivent être associés à la prise en charge efficace de leurs enfants et non pas sanctionnés. »

Benoît Hamon, le candidat socialiste, prévoit lui aussi d'améliorer la prévention de la récidive en accroissant les moyens des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Il défend la loi Taubira en réaffirmant que pour les peines de moins de six mois, les alternatives fonctionnent mieux dans la lutte contre la récidive et préparent plus efficacement la réinsertion. Le candidat annonce aussi « *un effort pour la dignité dans les prisons* ».

Pour les mineurs, le contre-pied est total avec les velléités des candidats de droite, puisqu'il affirme « *la primauté de l'éducatif sur le répressif, plus efficace dans la lutte contre la délinquance et la récidive* ». Plus inattendu, Benoît Hamon annonce vouloir « *inscrire dans le Code de procédure pénale un droit de la victime définissant l'ensemble des droits reconnus à celle-ci lors de son procès. Le recouvrement des indemnités qui leur sont accordées doit être favorisé par la mise en place d'un fonds dédié* ».

Sur les mineurs et la fin du tout carcéral, **Jean-Luc Mélenchon** partage ces orientations, mais les affirme plus fortement en disant vouloir mettre fin à « *la vague démagogique du tout-sécuritaire* », qui « *focalise la politique pénale presque exclusivement sur la lutte contre la petite délinquance, et persiste de façon insupportable à ne pas s'attaquer à la délinquance en col blanc* ».

Jean-Luc Mélenchon, qui veut supprimer la possibilité pour les magistrats de passer du parquet au siège, c'est-à-dire d'être procureur puis juge (au nom de l'atteinte au principe de l'impartialité du juge du siège), souhaite abroger la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, appelée aussi « *plaider coupable* », jugée « *source d'inégalité de traitement* ».

Le candidat de la France insoumise souhaite « *une loi d'amnistie pour les militants syndicalistes, les militants anti-grands projets inutiles (Notre-Dame-des-Landes, Ferme des mille vaches...), et plus*

généralement pour les défenseurs des droits humains (personnes condamnées pour aide non lucrative aux migrants) et les lanceurs d'alerte ».

Il préconise aussi un renforcement des droits de la défense des personnes gardées à vue (accès au dossier complet, limitation à 72 heures dans tous les cas, suppression de la retenue administrative pour les personnes sans papiers, suppression de l'audition libre). S'il était président, il mettrait en place une « *limitation du recours à l'emprisonnement par la réforme de la détention provisoire (qui redeviendra l'exception), la limitation des comparutions immédiates et la dépenalisation decertains délits iniques (par exemple le délit de solidarité envers les migrants) ».*

Jean-Luc Mélenchon souhaite « *l'abolition de la rétention de sûreté, qui consiste à placer un criminel dans un centre de sûreté après sa peine de prison sur*

la base d'un supposé "risque" de dangerosité ». Il annonce la garantie du respect des droits des personnes détenues par le développement du budget « réinsertion » de l'administration pénitentiaire, l'engagement de travaux urgents de lutte contre l'insalubrité, la mise en place d'un *numerus clausus* comme mesure transitoire et le respect du droit à l'encellulement individuel. Ce fameux droit dont on se demande s'il sera appliqué un jour.

Boite noire

Pendant les quinze derniers jours de cette drôle de campagne présidentielle de 2017, marquée par les primaires puis les affaires, la rédaction de Mediapart s'intéresse quotidiennement à un ou deux thèmes précis qui lui sont chers, en observant comment ils font (ou non) débat parmi les divers candidats.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.